

LES JEUNES DÉBUTANTES DANS LES EMPLOIS DE SECRÉTARIAT

par Françoise Bruand

Les 800 000 emplois de secrétaires et de sténodactylos offrent un débouché important aux 70 000 élèves des classes terminales de ces spécialités de formation. Ces dernières années, des modifications sont intervenues tant dans le système éducatif – avec la fermeture de certaines filières ou la poursuite d'études – que dans les recrutements où se manifestent les exigences accrues des employeurs. Ces évolutions s'accompagnent de difficultés croissantes pour les jeunes sortant des classes de CAP-BEP.

La diminution du nombre des emplois de secrétariat offerts aux jeunes sortant de l'école à l'issue d'une formation de BEP ou de CAP est l'une des caractéristiques de l'évolution de l'insertion professionnelle à la fin des années soixante-dix.

Ainsi les enquêtes d'insertion réalisées par le CEREQ font apparaître une réduction de moitié du nombre des jeunes de niveau V, qui se sont insérés dans des emplois de secrétaires et de sténodactylos entre 1976 et 1980 (cf. encadré ci-dessous). Les conditions d'insertion des 30 000 jeunes filles qui sortent chaque année de l'école après avoir suivi une formation de niveau V les destinant à ces emplois se sont donc dégradées puisque le flux de sortants ne se réduit que lentement au cours du temps ;

LE CHAMP DE L'ÉTUDE

Les emplois de secrétariat présentent la particularité de regrouper, essentiellement sous deux appellations d'emploi : secrétaire et sténodactylographe, des contenus de travail et des niveaux de responsabilité hétérogènes. Malgré cette diversité des contenus, en grande partie liée à leur diffusion dans l'ensemble de l'économie, leur unité vient de leur singularité d'être des emplois presque exclusivement féminins. Étant donné la faiblesse des effectifs masculins, nous avons donc limité nos analyses de l'évolution du marché du travail aux emplois de secrétariat féminins qui sont regroupés sous le numéro 81-04 du code des métiers au Recensement de la population de 1975.

En sont exclus (excepté lors des analyses sur la situation des jeunes filles sortant des classes de secrétariat) les emplois de secrétariat de direction qui, isolés des autres emplois de secrétariat sous la rubrique 81-05, se trouvent classés dans la catégorie socioprofessionnelle des cadres moyens et non plus des employés de bureau. Il s'agit d'emplois aux effectifs beaucoup moins importants (78 300 hommes et femmes au Recensement de 1975), et dont le renouvellement est faible. Ils sont en fait difficilement accessibles aux jeunes débutantes : lors des mobilités déjà peu fréquentes, les recrutements d'étudiants sont peu nombreux (les recrutements d'inactives sont plus fréquents). Lorsqu'il y a recrutements de jeunes à la sortie du système éducatif, l'accès paraît limité aux jeunes filles provenant de deux filières :

la formation de secrétariat restant l'une des plus importantes des formations techniques féminines (cf. encadré p. 35).

Débouchés pour les jeunes filles sortant des niveaux V et IV de formation, ces emplois sont essentiellement occupés par des femmes (1). Les quelque 800 000 secrétaires et sténodactylos représentaient au recensement de 1975, 11 % de la population active féminine : il s'agit d'un des principaux emplois féminins. Liée au développement des activités tertiaires et des fonctions d'enca-

Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

(1) Taux de féminisation au recensement de 1975 : 98 %. Le recours à une main-d'œuvre féminine remonte d'ailleurs à l'introduction des machines à écrire dans les bureaux [1].

— les sections de techniciens supérieurs de secrétariat dont elles sortent diplômées du BTS dans la grande majorité des cas ;

— l'enseignement supérieur des lettres et du droit.

Les jeunes filles accédant à ces emplois sont d'ailleurs issues de milieux sociaux plus favorisés que les autres secrétaires et sténodactylographes.

On peut se demander si la diminution du nombre des emplois de secrétariat observée entre les deux enquêtes portant sur les formations de niveau V n'était pas artificiellement provoquée par des variations introduites indûment dans les méthodes de chiffrage. Or les emplois de secrétariat ont la particularité d'être désignés par des appellations homogènes et reconnues (1) dans l'ensemble des activités économiques, à la différence des autres emplois de bureau dont les appellations sont souvent fort vagues ; ceci devrait donc contribuer à limiter les effets de chiffrage. De toute façon, la diminution du nombre des emplois de secrétariat observée entre les deux enquêtes peut difficilement être attribuée à de telles variations puisque les insertions sur les autres emplois sont également moins nombreuses.

(1) Ainsi qu'en témoigne la liste détaillée des appellations regroupées en 81-04 : audiotypiste, correspondancier, dactylo, employé de bureau-dactylographe, script-girl, secrétaire adjoint (administration, services publics), secrétaire archiviste, secrétaire bilingue, secrétaire dactylo, secrétaire juridique, secrétaire médicale, secrétaire sténo-dactylo, secrétaire dans une ambassade, secrétaire technique, secrétaire sociale, secrétaire trilingue, secrétaire (s.a.i.), sténodactylo, sténodactylographe-correspondancière, varitypiste.

drement, la croissance de leurs effectifs a été considérable jusqu'en 1975, supérieure à celle de l'activité fémi-

nine au cours de la période ; elle a donc largement contribué à l'expansion des emplois féminins.

Tableau 1
ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL
DES EMPLOIS DE SECRÉTARIAT DE 1954 A 1981

	1954-1962 Source RP	1962-1968 Source RP	1968-1975 Source RP	1976-1981 Source EE
Secrétaires et sténodactylos	+ 3 %	+ 6 %	+ 3 %	+ 1,5 %
Employées de bureau	+ 4 %	+ 5 %	+ 4 %	+ 2 %
Femmes actives	ε	+ 1 %	+ 2 %	+ 1 %
Ensemble des actifs	ε	+ 1 %	+ 1 %	+ 0,4 %

Source : Recensements de la population et Enquêtes Emploi.

Or, cette croissance marque le pas depuis quelques années. Seules les années 1978 et 1979 font apparaître une évolution positive : respectivement + 5 % et + 1,8 % (cf. tableau 3). Cette stabilisation du nombre d'emplois de secrétariat résulte-t-elle de l'informatisation des activités de bureau qui devait, d'après le rapport Nora-Minc, entraîner d'importantes compressions d'effectifs (2) ? A-t-elle provoqué une baisse globale du volume des recrutements qui expliquerait la diminution du nombre des jeunes filles venant des formations de CAP-BEP et s'insérant dans ces emplois ? La main-d'œuvre débutante est-elle particulièrement affectée ou bien s'agit-il seulement d'un désintérêt plus spécifique envers les jeunes filles des formations de niveau V, qui bénéficierait aux débutantes ayant des niveaux de formation supérieurs ?

(2) « L'informatisation des activités de bureau va peser sur les effectifs de cet énorme secteur, diffus dans l'ensemble de l'économie, que constituent les 800 000 secrétaires. [...] Des investissements coûteux permettront des gains de productivité tels que l'informatisation sera sans doute exceptionnellement rapide. La dispersion des employées de secrétariat, leur isolement au sein de leurs entreprises, risquent d'amoindrir leur capacité de résistance. Les effets sur l'emploi seront à coup sûr massifs, même si les caractéristiques de cette activité économique rendent actuellement impossible une approche chiffrée » [2].

Voir également [3] « L'emploi tertiaire, jusqu'alors relativement protégé, va être en effet frappé de plein fouet par le développement de la bureautique : si les tâches de secrétariat ont été parmi les plus créatrices d'emploi dans le passé, les gains de productivité que permettent de réaliser les machines de traitement de textes sont susceptibles de supprimer plus de 50 000 postes de travail de ce type à l'horizon 1986 » [...]. « Si l'introduction de l'informatique a relativement épargné l'emploi féminin dans un premier temps, voire a même créé des emplois, il n'en est plus de même aujourd'hui. Or la place qu'occupent les femmes dans l'appareil de formation, moins de 1 000 d'entre elles se voient dispensées chaque année une formation technologique en informatique, incite à être relativement pessimiste quant à l'avenir à moyen terme ».

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU SECRÉTARIAT

Les classes de terminales des formations de secrétariat préparent chaque année environ 70 000 jeunes filles à l'exercice de ces emplois, représentant ainsi plus du tiers des jeunes filles formées chaque année dans l'enseignement technique. Cette préparation peut se faire à différents niveaux de formation :

— au niveau III, dans les sections de techniciens supérieurs, dont l'objectif est de former les secrétaires de direction ;

— au niveau IV, dans l'enseignement technique long, dont les classes de terminales G1 préparent les élèves aux baccalauréats des techniques administratives ;

— au niveau V, dans l'enseignement technique court, dont les classes de BEP et de CAP en deux ans et surtout en trois ans rassemblent près de la moitié des effectifs totaux.

L'essor des formations de secrétariat [4] remonte à la diffusion des machines à écrire qui a suscité le développement de formations privées s'adressant aux femmes.

Après la guerre, des diplômes nationaux sont créés (le CAP en 1946, puis le BP de secrétaire en 1949) qui sanctionnent l'acquisition de formations professionnelles. L'enseignement public développe plutôt les formations techniques longues : la préparation au BEC option secrétariat, diplôme datant de 1949 qui sanctionnait deux années d'études après la troisième et qui sera remplacé en 1968 par le BTn G1. Il développe également après 1953 les formations techniques postérieures au baccalauréat : le brevet de technicien de secrétariat qui deviendra le BTS en 1962.

L'enseignement technique court public de secrétariat ne sera véritablement mis en place qu'avec la réforme Fouchet de 1962 qui organise des sections préparatoires au CAP en deux ans et des formations de CAP en trois ans après la classe de cinquième. Quant aux classes préparant au BEP destinées à remplacer progressivement les CAP en deux ans, elles datent de 1969.

Pour répondre à ces questions, on examinera successivement :

- le mode de croissance de ces emplois ;
- l'évolution de leurs modalités de renouvellement ;
- la concurrence entre les jeunes débutantes selon les formations dispensées par le système éducatif.

LA CROISSANCE DES EMPLOIS DE SECRÉTARIAT N'EST DÉSORMAIS PAS PLUS RAPIDE QUE CELLE DES AUTRES EMPLOIS

L'extrême diffusion des emplois de secrétariat dans l'ensemble des secteurs de la vie économique explique la logique particulière de leur développement. Jusqu'en 1978, ils occupent une part grandissante du volume global de l'emploi dans l'ensemble des secteurs d'activité (3).

Mais ce n'est plus le cas depuis lors, leur poids s'étant nettement stabilisé dans l'ensemble des secteurs. Aussi, les effectifs de secrétaires se trouvent-ils soumis à des dynamiques sectorielles divergentes : ils poursuivent, en effet, leur croissance dans les secteurs où les effectifs s'accroissent (en particulier dans les services rendus aux entreprises) tandis qu'à la suite de la diminution globale des emplois industriels, ils amorcent une évolution négative à partir de 1978. Certes ces évolutions divergentes se compensent en partie, puisque l'intérim notamment, permet une extériorisation d'une partie des emplois qui, préalablement comptabilisés dans les secteurs industriels, le sont désormais dans le secteur des services rendus aux entreprises. Cependant les emplois ainsi créés ne peuvent être considérés comme strictement équivalents des postes de travail supprimés dans l'industrie.

Tableau 2
PART DES EMPLOIS DE SECRÉTARIAT DES DEUX SEXES DANS L'ENSEMBLE DES ACTIFS OCCUPÉS SELON LES BRANCHES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

(en %)

Principales branches de la Comptabilité nationale	Années d'enquêtes et Sources								
	RP 1962	RP 1968	RP 1975	EE 1976	EE 1977	EE 1978	EE 1979	EE 1980	EE 1981
(2 à 24) Industrie y compris BTP	2,1	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	2,9	2,8
(25) Transports	2	2,2	3	3,4	2,6	3	2,6	2,5	3,1
(27-28) Services	4,2	5,4	6,4	5,8	6	6,4	6,2	6,5	6,5
(29) Commerce	2,6	3,4	3,8	3,8	3,8	3,9	4	4	4
(30) Banques et Assurances	9,9	10,8	8,2	9,2	8,5	7,5	7,7	8,2	8,5
(31 à 34) Administrations publiques	3,5	4,2	4,2	4,3	4,2	4,4	4,1	4,2	4
(35) Administrations privées	5,7	6,4	6,6	5,8	5,2	5,8	6,3	5,4	5
Ensemble	2,2	2,9	3,5	3,5	3,5	3,7	3,7	3,7	3,7

Source : Recensements de la population et Enquêtes Emploi.

Les emplois de secrétariat paraissent donc subir l'impact de la crise économique tandis que l'informatisation des activités de bureau annoncée comme fortement réductrice d'emplois ne semble guère produire tous les effets prévus. Mais, dans l'avenir, l'action de ces deux facteurs pourrait se conjuguer de façon négative.

(3) A l'exception des Banques et des Assurances où le ralentissement paraît plus précoce.

Déjà, nous l'avons vu, les recrutements de jeunes filles issues des formations de niveau V ont nettement fléchi au cours de la période écoulée. Cette détérioration du marché du travail est-elle imputable au seul ralentissement de croissance de ces emplois ou bien traduit-elle un certain désintérêt des employeurs à l'encontre des jeunes débutantes et, en particulier, envers celles qui ont suivies les formations de niveau V ?

LES RECRUTEMENTS DE DÉBUTANTES
SE POURSUIVENT

Sauf en 1978, les recrutements (cf. encadré ci-contre) de secrétaires oscillent entre 17 et 19 % des emplois de secrétariat : il apparaît donc une certaine stabilité dans le renouvellement de la main-d'œuvre sur ces emplois.

Les recrutements de jeunes sortant de l'appareil scolaire évoluent peu au cours de la période (≈ 30 000 jeunes filles par an) excepté au cours de l'année 1978 où ils ont dépassé 40 000, à la suite d'embauches dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et dans les bureaux d'études, les sociétés de conseil et d'assistance. Les embauches de chômeuses sont les seules à s'accroître significativement et ce, probablement, au détriment des embauches de secrétaires possédant déjà une expérience professionnelle.

Il semble donc qu'il n'existe ni restriction brutale dans les volumes de recrutement, ni désaffection particulière à l'égard de la main-d'œuvre débutante dans son ensemble. S'agit-il, dès lors d'une désaffection plus spécifique à l'encontre des jeunes filles sortant des formations de niveau V ?

UTILISATION DE L'ENQUÊTE EMPLOI

A partir des enquêtes Emploi de 1976 à 1981, nous avons recherché, pour l'ensemble des femmes occupant un emploi de secrétariat (PR = 81-04) lors de l'enquête, la situation à l'enquête précédente (soit un an auparavant). Plusieurs situations ont été distinguées (cf. Bilan Formation-Emploi) :

- actives occupées dans la même entreprise,
- actives occupées dans une autre entreprise,
- étudiantes ou élèves,
- chômeuses,
- inactives.

Nous pensons ainsi non pas saisir l'ensemble des mobilités affectant les emplois mais plutôt donner une image du renouvellement de ces derniers.

La proportion d'actives occupées dans la même entreprise, aux deux enquêtes, par rapport à l'ensemble des actives occupées sur cet emploi fournit un indice important du rythme de renouvellement de la main-d'œuvre sur ces emplois.

Les autres catégories de main-d'œuvre peuvent être considérées comme des mobiles représentant une partie des flux d'entrée sur ces emplois.

Il a été aussi possible de mesurer la part des étudiants et élèves parmi les autres catégories de main-d'œuvre accédant à ces emplois.

Tableau 3
SITUATION, L'ANNÉE PRÉCÉDENTE, DES FEMMES OCCUPANT UN EMPLOI DE SECRÉTARIAT
LORS DE L'ENQUÊTE EMPLOI

Situation à l'enquête Emploi (n - 1)	Date de l'enquête Emploi (n)					
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Actives occupées dans la même entreprise	592 151 83 %	575 643 80 %	575 723 78 %	620 853 81 %	632 899 82 %	638 701 83 %
Actives occupées dans une autre entreprise	49 740 7 %	59 870 8,4 %	61 859 8,4 %	55 920 7,3 %	52 015 6,7 %	42 921 5,6 %
Chômeuses	13 430 1,9 %	23 836 3,3 %	21 631 2,9 %	23 439 3,1 %	25 336 3,3 %	31 131 4 %
Étudiantes ou élèves	37 578 4,4 %	29 840 4,2 %	42 817 5,8 %	31 385 4,1 %	30 809 4 %	29 106 3,8 %
Inactives	25 637 3,6 %	24 963 3,5 %	35 649 4,8 %	33 870 4,4 %	31 009 4 %	27 259 3,5 %
Ensemble des mobiles par rapport à l'enquête précédente	120 385 16,9 %	138 509 19,4 %	161 956 22 %	144 614 18,9 %	139 169 18 %	130 417 17 %
Ensemble	712 536 100 %	714 152 100 %	737 679 100 %	765 467 100 %	772 068 100 %	769 118 100 %

Source : Enquêtes Emploi.

UNE SÉLECTION PLUS SÉVÈRE
DES JEUNES DÉBUTANTES

Les enquêtes de l'Observatoire EVA (cf. encadré p. 39) permettent de connaître très précisément l'origine scolaire des jeunes filles accédant aux emplois de secrétariat à leur sortie du système scolaire.

Les recrutements de secrétaires débutantes en 1976-1978

91 % de ces jeunes filles ont reçu un enseignement technologique. Il s'agit, pour 68 % de l'ensemble, d'une formation de secrétariat.

Les formations de niveau V dominant (56 %) et surtout la filière du BEP ; la possession du diplôme semble cons-

tituer un avantage. L'enseignement technique long (4) est important puisqu'il représente près du quart des effectifs. L'enseignement technique supérieur (5) n'alimente que 10 % des recrutements et la filière universitaire 8 % ; ces jeunes filles ont abandonné le premier cycle de lettres ou de droit et la capacité : les diplômées des niveaux I et II ne représentent qu'1,5 % des effectifs totaux.

Les jeunes filles sortant avec un niveau V bis des classes de BEP et de CAP de secrétariat accèdent en petit nombre à ces emplois.

(4) Il s'agit des formations préparant aux baccalauréats de technicien et aux brevets de technicien.

(5) Formations dispensées dans les Instituts universitaires de technologie et les Sections de techniciens supérieurs.

Tableau 4
NIVEAUX ET SPÉCIALITÉS DE FORMATION DES SECRÉTAIRES ET DES STÉNOGRAPHES
INTERROGÉES LORS DE L'ENQUÊTE
1976-1978

Spécialités de formation	Niveaux de formation							Total
	I + II	III	IV	V	V bis	VI		
Secrétariat	-	2 031 5 %	7 081 18 %	15 309 40 %	1 656 4 %	18	26 419 68 %	
Techniques financières et comptables	-	21	420 1 %	1 682 4 %	220 1 %	-	2 345 6 %	
Commerce	-	58	320 1 %	1 749 5 %	192	-	2 380 6 %	
Droit et sciences économiques	185	186	692 2 %	670 2 %	-	-	1 733 4 %	
Santé et services sociaux	-	5	1 428 4 %	127	33	-	1 700 4 %	
Lettres et sciences humaines	375 1 %	522 1 %	528 1 %	-	-	-	1 540 4 %	
Techniques administratives et juridiques	-	58	48	1 218 3 %	64	-	1 389 4 %	
Autres spécialités	4	70	145	530 1 %	262 1 %	119	1 227 3 %	
Total	564 1,5 %	2 951 8 %	10 661 28 %	21 285 56 %	2 466 6,5 %	137 0,4 %	38 734 100 %	

Source : Observatoire EVA 1976-1978.

Les pourcentages sont calculés par rapport à l'ensemble (38 734).

UTILISATION DE L'OBSERVATOIRE EVA

Les enquêtes de l'Observatoire des entrées dans la vie active ont permis d'interroger en trois ans (de 1976 à 1978) l'ensemble des étudiants et élèves sortis du système éducatif (à l'exception des élèves des classes terminales de formation générale). Elles permettent de repérer avec précision l'origine scolaire des jeunes qui occupent un emploi de secrétariat au mois de mars de l'année suivant leur sortie du système éducatif.

Une nouvelle série d'enquêtes a été réalisée en 1980 et 1981. Elles ne portent pas sur l'ensemble des niveaux mais couvrent néanmoins les principales formations menant aux emplois de secrétariat. En excluant momentanément de la première vague d'enquêtes, les enquêtes qui ne sont pas encore réalisées ou disponibles, il est possible de comparer termes à termes deux sous-champs constitués d'enquêtes réalisées avec des intervalles de trois à cinq ans :

	Ancienne vague d'enquêtes	Nouvelle vague d'enquêtes
IUT 2 ^e année	1976	1981
IUT 1 ^{re} année	1978	1981
BTS et BTSA	1976	1981
Niveau IV général et technique	1978	1981
CAP	1976	1980
BEP	1976	1980
Droit et Sciences économiques	1978	1981

L'enquête auprès des sortantes, en 1980, des universités de droit et sciences économiques (en cours d'exploitation) a été partiellement intégrée dans la comparaison. Elle a notamment permis de constater que les sorties de l'enseignement supérieur ne menaient pas plus fréquemment qu'en 1978 aux emplois de secrétariat.

Il est alors devenu possible de confronter les effectifs obtenus à partir de l'Observatoire EVA et de l'enquête Emploi : avec ces derniers on a établi la moyenne annuelle des insertions qui eurent lieu lors des années où furent réalisées les enquêtes de l'Observatoire.

COMPARAISON DES EFFECTIFS DES JEUNES DÉBUTANTES OCCUPANT UN EMPLOI DE SECRÉTARIAT A L'ENQUÊTE SELON LES ANNÉES ET LES ENQUÊTES

	Enquête Emploi	Observatoire EVA	
	Moyenne annuelle des jeunes filles de moins de 25 ans étudiantes ou élèves à l'enquête précédente	Ensemble des sortants	Sous-champ identique entre les deux enquêtes (1)
1976 et 1978	36 286	38 773	35 256
1980 et 1981	28 492	—	23 423
Δ	- 8 000	—	- 12 000

Les recrutements importants de l'année 1978 contribuent à gonfler les effectifs des insertions sur les emplois de secrétariat au cours de la période 1976-1978 et donc à surévaluer la diminution

des effectifs en emploi de secrétariat entre les deux vagues d'enquêtes.

(1) Ce sous-champ comprend les enquêtes effectuées auprès des sortants de CAP-BEP (à l'exclusion des CAP et BEP agricoles), des classes de seconde, première générales et techniques et terminales techniques, des classes de BTS, BTSA, et IUT, ainsi que des universités de droit et de sciences économiques dont les premiers résultats ont pu être intégrés dans ce tableau.

Selon le secteur d'activité, telle ou telle filière de formation sera plus ou moins privilégiée lors des recrutements des secrétaires ou des sténodactylographes débutantes.

Les formations techniques longues (BTn) représentent une part importante dans les embauches du secteur des services non marchands. A l'inverse, les entreprises industrielles recrutent plus particulièrement des jeunes filles issues de l'enseignement technique court (6) et de l'enseignement technique supérieur (STS-IUT). Dans le secteur du commerce se pratiquent des recrutements au plus bas niveau de formation constaté pour les emplois de secrétariat : plus des deux tiers ont un niveau V ou V bis, le quart a suivi la filière du CAP en trois ans. Cette filière est également importante dans les pratiques de recrutement du secteur des services rendus aux entreprises. Mais s'y trouvent également associés des recrutements à haut niveau de formation (7) puisque ceux-ci sont aussi fréquents, sinon plus, que dans l'administration.

Enfin, dans les banques et les assurances, si les recrutements de jeunes filles venant de l'enseignement technique court sont dominants, une place relativement importante est accordée à celles ayant suivi un enseignement supérieur (universitaire et technique). Or cette filière est surtout composée de non-diplômées ce qui se traduit, en termes de niveaux de formation, par l'importance des jeunes classées au niveau IV. Par contre, les jeunes filles provenant de l'enseignement technique long sont peu représentées, alors qu'elles constituent la majeure partie des sortantes de l'appareil éducatif à ce niveau.

Mais le recours privilégié à certaines filières ne doit pas masquer l'existence de fortes constantes dans les profils de formation, quel que soit le secteur du recrutement :

- les embauches de jeunes filles classées au niveau V sont toujours dominantes, ce qui, en termes de filières, traduit la prépondérance de l'enseignement technique court qui représente toujours au moins 50 % des effectifs accédant à ces emplois au moment de l'insertion ;
- quant au niveau IV, sa part oscille selon le secteur entre le tiers et le quart des effectifs ;
- le rang qui peut être attribué aux différents niveaux de formation en fonction de leur importance respective, quel que soit le secteur, reste toujours le même : niveaux V, IV, III, V bis, I et II.

Les différenciations introduites par les pratiques sectorielles entraînent donc relativement peu de variations autour des moyennes.

(6) Il s'agit des classes de BEP et de CAP.

(7) Il faut certainement établir un lien entre ce double profil de recrutement et les deux sous-secteurs qui composent ce secteur : deux sortes de services principaux sont, en effet, rendus aux entreprises : la gestion de main-d'œuvre dévolue aux sociétés d'intérim et l'exercice de « fonctions intellectuelles » détachées de la production (ingénierie, conseil juridique, publicité...).

L'évolution constatée en 1980-1981 concerne le niveau de formation requis mais non la spécialité

Une nouvelle série d'enquêtes réalisées en 1980-1981 auprès des jeunes filles sortant des principales formations (8) menant aux emplois de secrétariat permet de faire les constatations suivantes.

La formation technique dans la spécialité du secrétariat constitue toujours, dans des proportions sensiblement identiques, le moyen privilégié d'accès à ces emplois. Cependant, la part des différentes filières de formation dans les recrutements se modifie sensiblement :

— en structure, la part des jeunes filles de niveau III et de niveau IV s'accroît au détriment du niveau V. En fait, cet avantage ne s'étend pas au-delà des diplômées de BTn ;

— en termes d'effectifs, seules les diplômées de niveau III sont plus nombreuses à accéder à ces emplois. Par contre, les recrutements de niveau IV diminuent en volume alors qu'ils représentent une part plus importante dans la structure globale des recrutements (9). Mais la diminution est surtout spectaculaire pour le niveau V : non seulement pour les diplômées du BEP (- 5 000), mais surtout pour les sortantes des CAP en trois ans.

Paradoxalement, ce sont les diplômées qui paraissent les plus touchées par les diminutions de recrutements, les non-diplômées accédant déjà relativement peu à ces emplois.

L'élévation du niveau de formation requis paraît générale à l'ensemble des secteurs d'activité où, partout, à l'exception du secteur des services rendus aux entreprises, le recrutement privilégié au niveau du BEP régresse ainsi que, plus généralement, celui au niveau de l'enseignement technique court. La proportion de jeunes filles issues des STS et des classes terminales de l'enseignement technique long s'élève et devient majoritaire dans tous les secteurs. Ainsi dans le secteur des banques et des assurances, les recrutements de jeunes filles issues des classes de BTn sont désormais majoritaires. Les recrutements dans la filière BEP sont devenus très faibles.

(8) Cette comparaison fondée sur les enquêtes effectuées auprès des sortants de CAP-BEP (à l'exclusion des CAP et BEP agricoles), des classes de seconde, première générales et techniques et terminales techniques, des classes de BTS et des IUT soit 87 % des jeunes filles occupant ces emplois en 1976-1980. En sont donc exclues les enquêtes auprès des jeunes issus de l'enseignement supérieur universitaire (Droit et Sciences économiques, Lettres et Sciences humaines), et des jeunes de niveau V bis et VI, et des jeunes sortant des terminales de formation générale. (Cf. encadré p. 39).

(9) La première enquête auprès des jeunes de niveau IV eut lieu au cours de l'année 1978, année marquée par des recrutements exceptionnels. Ceci explique la diminution des effectifs recrutés à ce niveau.

Tableau 5
EFFECTIFS DES SECRÉTAIRES ET DES STÉNODACTYLOGRAPHES DÉBUTANTES
SELON LEUR NIVEAU DE FORMATION A LA SORTIE DU SYSTÈME SCOLAIRE (TOUTES SPÉCIALITÉS CONFONDUES)
LORS DES DEUX ENQUÊTES

Niveau de Formation (filière et diplôme le plus élevé)	Enquêtes	1975-1978* (sous-champ comparable à celui de 1980-1981)		1980-1981	
		Effectifs	%	Effectifs	%
DUT diplômées		158	ε	220	1
BTS diplômées		2 075	6	2 589	12
Sous total Niveau III		2 233	6	2 809	13
Sorties non diplômées de l'enseignement technique supérieur		1 480	4	1 173	6
BT, BTn diplômées		6 244	19	5 140	24
BT, BTn non diplômées		2 167	6	1 412	7
Sous total Niveau IV		9 891	30	7 725	36
Seconde et première de formation générale		280	1	214	1
Seconde et première de formation technique		489	1	447	2
Diplômées du BEP		10 059	30	4 969	23
Ayant suivi une classe de BEP et diplômées du seul CAP		1 761	5	963	4,5
Ayant suivi une classe de BEP et non diplômées du BEP**		1 352	4	1 205	6
CAP en 2 ans diplômées**		941	3	487	2
CAP en 2 ans non diplômées**		254	ε	244	1
CAP en 3 ans diplômées**		4 777	14	1 571	7
CAP en 3 ans non diplômées		1 486	4	589	3
Sous total Niveau V		21 399	64	10 689	50
Ensemble		33 523	100	21 223	100

Source : Observatoire EVA 1976-1978, 1980-1981.

* Sous-champ comparable à celui de 1980-1981.

** qui n'ont pas été affectées dans les rubriques précédentes.

Seule exception dans cette évolution, le secteur des services rendus aux entreprises où semble exister une double hausse des niveaux de formation requis pour accéder à ces emplois : les BTn sont moins nombreux au profit

des BTS, tandis que la part des BEP s'accroît au détriment des CAP en trois ans. Du fait du développement de ce secteur, les formations de BEP augmentent en poids mais aussi en volume.

L'élévation du niveau de formation des secrétaires débutantes reflète surtout les exigences accrues des entreprises lors des recrutements

En quatre ans, le niveau moyen des jeunes filles formées aux techniques du secrétariat s'est élevé. L'examen des

statistiques du SIGES portant sur les effectifs des classes terminales de secrétariat fait apparaître au cours de la période 1975-1981, pour un volume global sensiblement stable, une recomposition interne au profit des niveaux les plus élevés : BTS et BTn, au détriment des formations de niveau V.

Tableau 6
STRUCTURE DES CLASSES TERMINALES DE SECRÉTARIAT

(en %)

Formation	Année scolaire 1975-1976	Année scolaire 1979-1980
BTS	10	12
BTn G1	35	38
BEP	36	36
CAP en 2 ans	4	3
CAP en 3 ans	15	11
Sous ensemble niveau V	55	50
Ensemble	100	100
% Eff.	70 272	70 530

Source : SIGES.

C'est la baisse du nombre des élèves préparés aux CAP, et notamment aux CAP en trois ans, qui en est la cause tandis que les effectifs beaucoup plus nombreux (25 000 élèves) des classes terminales de BEP restent à peu près stables. Du même coup, le nombre des formés de niveau V ne diminue en quatre ans que de 3 300 personnes. Dans la mesure où, la plupart des sténodactylos et des secrétaires ont été formés aux techniques du secrétariat dans le système scolaire, ce chiffre paraît donc insuffisant pour expliquer une diminution, entre les deux en-

quêtes, de 10 600 du nombre des secrétaires sorties des classes terminales de CAP-BEP.

Des poursuites d'études plus fréquentes contribuent à élever le niveau de formation et à réduire la part des sortants. La comparaison des effectifs inscrits en classes terminales des formations de secrétariat fournis par le SIGES et des effectifs de sortants réels d'après l'Observatoire EVA fait apparaître, pour toutes les formations (exceptés les CAP en 2 ans), des poursuites d'études plus fréquentes.

Tableau 7
POURCENTAGE DE SORTANTS PARMIS LES INSCRITS EN CLASSES TERMINALES DES FORMATIONS DE SECRÉTARIAT

Classes suivies l'année précédant l'enquête	Années des enquêtes	
	1976-1978	1980-1981
Troisième année d'un CAP en 3 ans	92 %	79 %
Seconde année d'un CAP en 2 ans	67 %	71 %
Seconde année d'un BEP	92 %	78 %
Classe de terminale du BTn G1	54 %	49 %
Seconde année de BTS	94 %	80 %

Source : Observatoire EVA et SIGES.

Ce phénomène devrait également contribuer à restreindre le nombre des jeunes filles qui occupent un emploi de secrétariat lors des enquêtes. Son ampleur demeure cependant insuffisante pour expliquer la totalité de la réduction des recrutements au niveau V.

L'élévation du niveau de formation requis est bien supérieure à la structure des sorties des formations du secrétariat ainsi que le fait apparaître le tableau 8 portant sur des sous-champs comparables aux structures des sorties des formations de secrétariat (10).

Tableau 8
ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE FORMATION DES SORTIES ET DES RECRUTEMENTS DE SECRÉTARIAT

(en %)

	Structure des sorties à l'issue des formations de secrétariat		Structure des recrutements de secrétaires et sténodactylos *	
	76-78	80-81	76-78	80-81
BTS y compris 1 ^{re} année	12	13	11	18
BTn	25	27	25	32
2 ^e et 1 ^{re} technique	3	4	1	2
BEP	38	39	40	34
CAP en 2 ans	4	3	4	4
CAP en 3 ans	17	14	19	10
Sous total Niveau V	62	60	64	50
Ensemble	100	100	100	100
Eff.	55 801	49 585	33 085	20 789

Source : Observatoire EVA 1976-1981.

* Quelle que soit la spécialité de formation.

Ce sont donc les exigences accrues des employeurs qui apparaissent comme la raison essentielle de la baisse des recrutements de secrétaires issues des formations de niveau V.

*
**

Il n'apparaît, à la date de 1981, ni de compression d'effectifs due à l'introduction de la bureautique, ni de ralentissement important des recrutements opérés auprès des débutantes. Par contre on assiste à une sélection plus sévère des employeurs, qui se conjugue à la hausse du niveau produite par le système scolaire et à la volonté plus fréquente des jeunes de poursuivre leur scolarité, pour restreindre fortement l'offre d'emploi s'adressant aux jeunes filles les moins bien pourvues en titres scolaires.

Le phénomène s'accompagne d'une précarité plus fréquente du statut juridique de l'emploi.

D'après l'Observatoire EVA, un peu plus du tiers des jeunes filles occupant en 1980-1981 un emploi de secrétariat a été recruté sur contrat à durée illimitée. Les contrats à durée limitée représentent 18 % des effectifs et 10 % suivent un stage pratique en entreprise ; les contrats emploi-formation et les situations d'intérim constituent chacun 7 % des cas. Ces données, confrontées aux résultats de la vague d'enquêtes précédente, font apparaître un renversement de tendance puisque les deux-tiers des intéressées considéraient, en 1976-1978, occuper un emploi permanent.

(10) Sont également exclues, par rapport au tableau 5, les sortantes de formation générale et les sortantes d'IUT où il n'existe pas de formations de secrétariat.

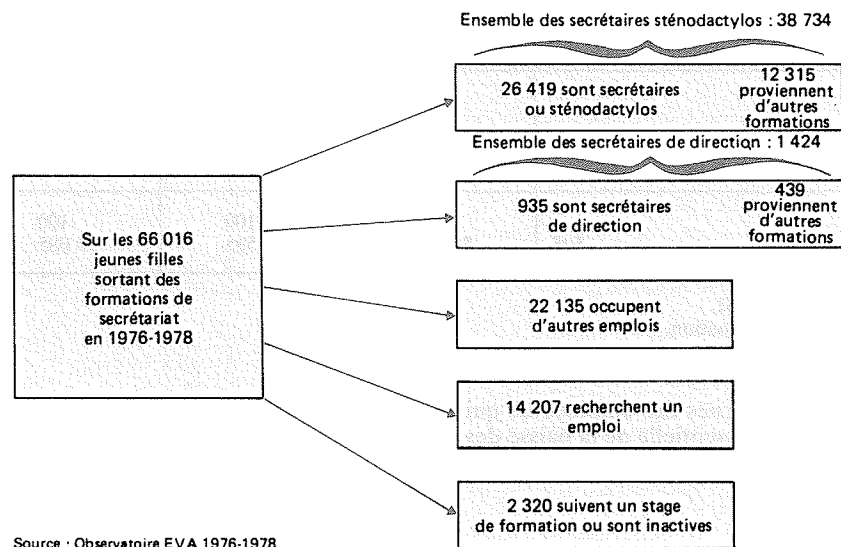
Emploi permanent	Emploi temporaire	Emploi à l'essai	Emploi à durée limitée	Total	Non réponses	Ensemble
23 100 77 %	1 197 4,0 %	2 042 6,8 %	3 566 11,9 %	29 905 100 %	2 641 8,8 %	32 547 108,8 %

Source : Observatoire EVA 1976-1978, dispositif restreint.

Quelles seront les conséquences de ces phénomènes sur les situations des jeunes filles qui n'ont pu accéder aux emplois de secrétariat à l'issue des formations correspondantes et notamment des formations de niveau V. Se trouveront-elles plus souvent au chômage ? S'inséreront-elles sur d'autres emplois de bureau ou sur des emplois moins qualifiés ?

Quant aux jeunes filles qui ont un niveau de formation plus élevé seront-elles, sur le marché du travail, en position plus favorable qu'en 1976-1978, profitant ainsi d'une situation de concurrence qui paraît les favoriser ou bien verront-elles également leur condition évoluer de façon négative ?

SITUATION AU MOMENT DE L'ENQUÊTE



DES DIFFICULTÉS CROISSANTES
A L'ISSUE DES FORMATIONS DE SECRÉTARIAT

Globalement, la proportion de jeunes filles ayant suivi une formation de secrétariat, et qui occupent effectivement un emploi de secrétariat (11) diminue : elles ne sont plus qu'un tiers en 1980-81 au lieu de la moitié en 1976-1978 (12). En 1976-1978, une proportion sensible-

ment identique de jeunes filles occupe des emplois de secrétariat, quel que soit leur niveau de formation. En 1980-1981, la proportion est inégale selon le niveau de formation : 66 % des jeunes filles formées au niveau III dans ces spécialités sont secrétaires au moment de l'enquête, cette proportion tombe à 36 %, en moyenne, pour les jeunes filles de niveau IV, et à 29 % pour celles de niveau V ; la possession ou non du diplôme et la filière suivie contribuent à faire varier cette proportion.

Tableau 9
SITUATION DES JEUNES FILLES SORTANT DES FORMATIONS PRINCIPALES DE SECRÉTARIAT
LORS DES DEUX ENQUÊTES*

(en %)

Niveaux de formation	1976-1978						1980-1981					
	Emplois Secrétariat	Autres emplois	Sous total en emploi	Chômage	Formation inactive	Ensemble	Emplois Secrétariat	Autres emplois	Sous total en emploi	Chômage	Formation inactive	Ensemble
III	52	27	80	13	7	100 % (4 178)	66	22	88	8,5	3	100 % (4 274)
IV	45	38	82	14	3	100 % (16 949)	36	33	70	25	4	100 % (15 437)
V	44	29	73	24	3	100 % (34 656)	29	29	58	39	3	100 % (29 784)
Ensemble	46	31	77	20	3	100 % (55 801)	35	30	64	32	4	100 % (49 585)

Source : Observatoire EVA 1976-1978, 1980-1981.

* Sont exclues de cette comparaison les jeunes filles de l'enseignement agricole et celles sorties des classes de secrétariat avec un niveau V bis et VI.

Bien qu'elles occupent moins souvent des emplois de secrétariat, elles ne s'insèrent pas pour autant plus fréquemment sur d'autres emplois. Lorsqu'on compare les emplois occupés aux deux enquêtes, les emplois d'ouvrières et de personnel de services sont un peu plus nombreux. Mais cette tendance n'est guère prononcée : elles n'occupent pas massivement des emplois moins qualifiés que ce que leur formation peut leur laisser prétendre.

Il en résulte donc que les situations de recherche d'emplois augmentent d'autant plus que le niveau est plus

bas : 39 % des jeunes filles sont au chômage neuf mois après leur sortie des formations de niveau V. Cette proportion tombe à 25 % pour le niveau IV et 9 % pour le niveau III. Il n'est pas certain que l'on assiste seulement à une insertion différée, avec accroissement de la durée de recherche du premier emploi, les jeunes réussissant par la suite à accéder à des emplois de secrétariat ou correspondant à leur niveau de formation.

Les jeunes filles au chômage au moment de l'enquête auront peut-être été contraintes d'accepter des emplois déqualifiés ?

(11) Les emplois de secrétariat de direction (Cf. encadré p. 34) sont inclus dans ces calculs.

(12) Encore faudrait-il s'intéresser également aux disparités régionales que ne manquent pas de produire les évolutions respectives du système productif et du système éducatif. Si la situation reste relativement favorable en Région parisienne, et en Alsace, il n'en est pas de même dans les autres régions notamment dans l'Ouest, le Nord, la Façade Méditerranéenne, le Centre...

Pour des raisons probablement conjoncturelles – les recrutements exceptionnels de l'année 1978 – les jeunes sorties en 1980 des formations de niveau IV sont, en 1981, malgré l'élévation du niveau de recrutements, plus souvent en situation de recherche d'emploi qu'en 1978.

Seules les jeunes titulaires du BTS occupent en 1981 plus souvent qu'en 1976 un emploi de secrétariat, tandis qu'elles sont moins nombreuses à rechercher un emploi.

Cette intensification des concurrences associée à une précarité plus importante des modalités de recrutements crée donc une situation particulièrement préoccupante pour les jeunes issues des formations de niveau V ; ainsi, sur une promotion de près de 12 000 diplômées du BEP de secrétariat, plus du tiers est au chômage au moment de l'enquête, le quart est salarié sur un contrat sans limitation de durée. Parmi ces dernières, la moitié seulement occupe un emploi de secrétariat.

*
**

L'exemple des emplois de secrétariat nous paraît donc susceptible d'éclairer l'aggravation des difficultés rencontrées par les jeunes filles qui se présentent sur le marché du travail à l'issue d'une formation initiale tertiaire. Il semble que ses principaux apports s'ordonnent autour des points suivants :

— Les réductions d'emplois induites par l'informatisation des activités de secrétariat ne paraissent guère avoir produit les effets attendus. Pour l'instant, la simple stabilisation des effectifs de secrétaires semble surtout s'expliquer par la réduction du niveau de l'emploi.

Du même coup, en tant qu'emplois dispersés dans l'ensemble de l'économie, leur développement apparaît désormais fortement lié à la dynamique sectorielle de l'emploi ; on s'aperçoit, en effet, que ces emplois peuvent également subir l'impact de la crise, puisque les secteurs perdant des emplois comme l'industrie voient également décroître leurs effectifs de secrétaires. Ils n'apparaissent donc pas indépendants de la croissance économique globale.

— L'évolution constatée sur la période récente semble moins marquée par une désaffection brutale à l'égard de la main-d'œuvre débutante (lorsqu'ils recrutent beaucoup, comme en 1978, les employeurs s'adressent largement aux jeunes qui se présentent sur le marché du travail) que par des modalités de recrutement qui s'avèrent plus sélectives aussi bien du point de vue du niveau de formation acquis dans le système scolaire que des conditions juridiques offertes à ces jeunes salariées. Bénéficiant d'un marché du travail qui leur est favorable, les employeurs peuvent accroître leurs exigences en matière

de formation initiale bien au-delà de l'élévation du niveau des jeunes filles scolarisées dans les classes de secrétariat qui s'est produite dans le même temps.

— S'il y a bien modification du comportement des employeurs, celui des jeunes s'infléchit dans le sens de poursuites d'études plus fréquentes, mais ne paraît pas, au moment de l'enquête, les conduire à accepter beaucoup plus souvent des emplois moins qualifiés.

— La conjonction de ces phénomènes produit des effets différenciés sur la situation des élèves sortant des classes terminales de secrétariat selon les filières. Ce sont bien évidemment les moins bien pourvues en titres scolaires qui voient leur situation se détériorer le plus au cours de la période étudiée.

Quelles conséquences auront à moyen terme ces divers phénomènes sur les carrières des jeunes qui, au moment de l'enquête, n'occupent pas encore un emploi tel que leur niveau de formation pouvait leur laisser espérer ? Leur période d'insertion se trouve-t-elle seulement différée par suite d'une sélection accrue à l'entrée mais avec stabilisation ultérieure ? Dans quelle mesure se verront-elles contraintes à des déqualifications prolongées et peut-être définitives ? Rejoindront-elles les inactives ? Pour le moment, les enquêtes d'insertion ne font pas apparaître une tendance massive allant dans ce sens. Mais il est difficile de prévoir l'effet de longs mois de chômage ou d'une succession d'emplois précaires entrecoupée de périodes de chômage.

Françoise BRUAND,
chargée d'études au CERÉQ

Bibliographie

- [1] G. Thuillier, *La vie quotidienne dans les ministères au XIX^e siècle*, Paris 1976, Hachette, p. 197.
- [2] Simon Nora, Alain Minc, *L'informatisation de la société*, La Documentation Française, Paris, 1978, p. 37.
- [3] O. Pastré, *L'informatisation et l'emploi*, La découverte, Maspéro, Paris, 1983.
- [4] F. Meylan, L'évolution des formations conduisant aux emplois tertiaires de bureau in *Dossier Formation et Emploi - Les emplois tertiaires de bureau*, Collection des Études du CERÉQ, vol. n° 5, Novembre 1983.